



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 03/2015

Urgences :

SAMU : 15
 Médecin de garde : 03 88 11 69 00
 Pompiers : 18 **ou** 112
 Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
 67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

22 et 29 MARS 2015

Les **élections départementales** remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Suite au redécoupage des cantons français, par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application du 18 février 2014, le canton de Marckolsheim et celui de Sélestat ne forme dorénavant plus qu'un.

Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) sera élu au scrutin majoritaire à 2 tours :
 2nd tour : le **29 mars 2015**

Le **bureau de vote** sera tenu à la mairie - le scrutin se déroulera de **8h à 18h**.



INSCRIPTIONS A L'ECOLE - RENTREE 2015/2016

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2015/2016, les **inscriptions à l'école doivent être effectuées au cours du mois d'avril 2015**.

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2012 ainsi que les enfants qui ne figurent pas encore sur le registre d'inscription de l'école.

VOUS ETES CONCERNES ?



Merci de **vous présenter en mairie**, aux horaires d'ouverture habituels, **muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile** afin d'effectuer l'inscription de vos ou votre enfant(s). La suite de la procédure vous sera précisée à ce moment là.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU 03 88 58 28 00.

AIRE DE JEUX - REOUVERTURE

L'AIRE DE JEUX EST DORES ET DÉJÀ ACCESSIBLE AU PUBLIC !

Toutefois, *une fermeture temporaire est à venir*, en raison de travaux de réparation du sol souple.

Nous vous rappelons que ce dernier assure souplesse et amorti en cas de chutes ou de chocs. Cependant, il pourrait être abîmé par une simple chaussure à talon. Veillez donc à ne pas le piétiner avec des chaussures inappropriées.

Nous souhaitons également rappeler aux utilisateurs de l'aire de jeux, que les structures présentes sur le site sont adaptées à des tranches d'âges bien précises.

Enfin, n'oubliez pas que les enfants fréquentant l'aire de jeux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnant.

En tout état de cause, l'aire de jeux doit rester un lieu de rencontre et de détente et est ainsi accessible à tous.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

OPERATION OSCHTERPUTZ 2015

L'opération « Oschterputz », ou nettoyage de printemps, ne concerne pas uniquement la maison !

Comme chaque année, la Commune de Bootzheim invite tous les bénévoles, petits ou grands, à participer à cette manifestation.

Rendez-vous
Samedi 11 Avril 2015
 à 9h00 - devant la mairie

Munissez vous de bottes et de gants et ...
VENEZ NOMBREUX !



LA COMMISSION FLEURISSEMENT INVITE ...

Tous les habitants sont invités à participer à la

soirée fleurissement

le jeudi 7 mai 2015

à **20h**, à la salle polyvalente.

VENEZ NOMBREUX !



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les comptes de 2014 ont été arrêtés comme suit :

- ⇒ Les recettes de fonctionnement étaient de 379 912,52 €, les dépenses s'élevant à 295 983,29 €; d'où un excédent de 83 929,23 €
- ⇒ Les recettes d'investissement étaient de 475 426,93 € et les dépenses de 258 472,30 €; d'où un excédent de 216 954,63 €

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes : 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers, 1 000 € au Conseil de Fabrique, 500 € au Foyer Club des Jeunes, 250 € pour l'association Autour de l'Ecole et 180 € à la Chorale Sainte Cécile.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2015

Le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux 2015, de 2% (par rapport aux taux de 2014):

	Taux 2014	Taux 2015	Produit attendu 2015
Taxe d'habitation	14,73 %	15,02 %	109 376 €
Taxe foncière (bâti)	9,13 %	9,31 %	44 316 €
Taxe foncière (non-bâti)	35,11 %	35,80 %	8 807 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	11,36 %	11,58 %	3 682 €

APPROBATION DE DEVIS : LOGICIEL CHASSE

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un logiciel de gestion de la chasse, auprès de la société COM'Est (68750 BERGHEIM), pour un montant de 2 150 € HT. Ce coût sera refacturé auprès des propriétaires fonciers, en déduction du produit de la chasse à répartir, sur une durée de 10 ans à compter de 2015. De même, le coût de la maintenance annuelle sera également mis à la charge des propriétaires fonciers en déduction du produit de la chasse à répartir.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif a été voté en dépenses et en recettes de fonctionnement à 320 000 €. La section d'investissement s'équilibre à 400 000 €

CREATION DE POSTES : AGENTS SAISONNIERS

Il a été décidé de créer des emplois saisonniers d'adjoints technique de 2e classe à temps non complet pour la période estivale. 4 personnes différentes pourront prendre poste pour une durée de 2 semaines minimum chacun.

NB : Les délibérations du Conseil Municipal, dans leur intégralité, sont affichées, consultables en mairie sur simple demande ou sur le site Internet (www.bootzheim.fr)

INFORMATIONS DIVERSES**INFORMATIONS DIVERSES****L'ABRAPA RECRUTE...**

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile recrute du personnel aide à domicile pour **effectuer des remplacements** à temps plein et temps partiel **de juillet à fin septembre**. Vous avez des qualités humaines et relationnelles, vous êtes disponible et mobile, vous avez une expérience ou une qualification dans l'aide à la personne ?

Vous pouvez envoyer votre candidature avec CV et lettre de motivation :

Par mail : pole.recrutement@abrapa.asso.fr

Par courrier : ABRAPA - Service de pré-recrutement, 22 Place des Halles, 67000 STRASBOURG

**PERMANENCES SUR L'IMPOSITION DES RETRAITES ALLEMANDES**

Concernant l'imposition des retraites allemandes, INFOBEST rappelle qu'en 2015 la situation reste inchangée :

- ⇒ les pensions allemandes sont toujours à déclarer en France ET en Allemagne. Les bénéficiaires d'une pension allemande pourront demander le crédit d'impôt en 2015 directement avec leur déclaration des revenus de l'année 2014.

Si vous avez des questions par rapport aux modalités de déclaration de votre retraite ou pension allemande, vous pouvez vous renseigner lors des permanences suivantes:

- ⇒ **10/04/2015 et 22/04/2015**

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim - Salle de Réunion au 1er étage

La prise de rendez-vous est impérative à **INFOBEST Vogelgrun/Breisach au 03 89 72 04 63**.

AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE

- CR séance Conseil Municipal du 20/03/2015;
- CR séance Conseil Communautaire du 12/03/2015
- Manifestations mars 2015 ;
- Demandes d'urbanisme 2015